

PROCES-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 27 FEVRIER 2025

COMMUNE DE MOLLANS

Date et heure de la séance : le 27 février 2025 à 20h30.

Nom	Prénom	Qualité
MUHLEMATTER	Michaël	Président de séance
CREPIN	Alexandre	Absent
LACHAT	Jean-François	Conseiller municipal présent
MAREY	Daniel	Conseiller municipal représenté par M.MARTAUX
MARTAUX	Michel	Conseiller municipal présent
MOUGENOT	Alexandre	Conseiller municipal représenté par M.LACHAT
PHEULPIN	Sébastien	Conseiller municipal présent
PRETOT	Marie-Sophie	Secrétaire de séance
RIGOULOT	Régis	Conseiller municipal présent
RUFER	Pierre	Conseiller municipal présent
TRAMUSET	Jean-Pierre	Conseiller municipal présent

Quorum :

Le quorum, c'est-à-dire le nombre de conseillers municipaux devant être effectivement présents lors de l'approbation des délibérations, doit être supérieur à la moitié du nombre de conseillers en exercice. Le quorum s'apprécie au moment de l'ouverture de la séance, mais également au moment de la mise en discussion de chacun des points de l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux convoqués : 11

Nombre de conseillers pour quorum : 6

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 10

Le quorum est donc atteint.

La séance du conseil municipal est ouverte à 20h31.

Etaient inscrits à l'ordre du jour de la séance :

APPROBATION PROCES-VERBAL DU 12/12/2024

01/2025 CONVENTION 2025 AIIS-INTERM'AIDE

02/2025 TRAVAUX SYLVICOLES 2025

03/2025 CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE BOIS SUR PIED À L'ONF-PARCELLE 4

04/2025 TARIFS AFFOUAGE ET CHABLIS

05/2025 CARTES AVANTAGES JEUNES 2025-2026

06/2025 DEVIS MAINTENANCE RHIZOSPHERE

07/2025 TRAVAUX ELECTRIQUE LOGEMENT MAIRIE - PERISCOLAIRE

08/2025 MANDAT DE VENTE AGENCE IMMOBILIERE IAD France-TERRAINS LOTISSEMENT

09/2025 TRAVAUX DE VOIRIE 2025

Les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées :

APPROBATION PROCES-VERBAL DU 12/12/2024

Délibération n°01/2025 - CONVENTION 2025 AIIS-INTERM'AIDE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal la convention 2025 de l'Association AIIS-INTERM'AIDE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec l'Association AIIS-INTERM'AIDE et s'engage à payer une adhésion annuelle de 200.00 €.

Le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE VOTE POUR (10 voix)**

Délibération n°02/2025 - TRAVAUX SYLVICOLES 2025

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil les devis des travaux en forêt pour l'exercice 2025 :

- Parcelle 26.j : nettoyage de jeune peuplement ;
- Parcelle 6.rl : nettoyage de jeune peuplement ;
- Parcelle 25.j : nettoyage de jeune peuplement ;
- Parcelle 20.rl : cloisonnement sylvicole (maintenance mécanisée au broyeur à marteau) et dégagement manuel des régénérations naturelles ;
- Entretien du parcellaire : broyage mécanique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ce programme et choisi :

- l'entreprise AUGIER pour effectuer ces travaux d'un montant de 13 607.80 € HT soit 14 968.58 € TTC.
- L'entreprise CUNY pour l'entretien parcellaire pour un montant de 140.00 € HT soit 154.00 € TTC.

Le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE VOTE POUR (10 voix)**

Délibération n°03/2025 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE BOIS SUR PIED À L'ONF-PARCELLE 4

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil la convention de mise à disposition de bois sur pied à l'ONF de la parcelle 4.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** la convention.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer celle-ci.

Le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE VOTE POUR (10 voix)**

Délibération n°04/2025 - TARIFS AFFOUAGE ET CHABLIS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants :

- les chablis à 20 euros le lot.
Les lots ne seront attribués qu'aux affouagistes ayant terminés leur lot de l'année passée.
- le stère d'affouage : 38 € bord de route et 41 € livré.

Le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE VOTE POUR (10 voix)**

Délibération n°05/2025 - CARTES AVANTAGES JEUNES 2025-2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'offrir une carte avantages jeunes, proposée par le Centre d'Information Jeunesse de Haute-Saône, aux jeunes du village de 0 à 25 ans qui en feront la demande.

Le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE VOTE POUR (10 voix)**

Délibération n°06/2025 - DEVIS MAINTENANCE RHIZOSPHERE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** le devis d'OGEELEC concernant les travaux sur le dégrilleur pour un montant de 571.20 € TTC.
- **AUTORISE** le Maire à signer le présent devis et à en assurer l'exécution financière.

Le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE VOTE POUR (10 voix)**

Délibération n°07/2025 - TRAVAUX ELECTRIQUE LOGEMENT MAIRIE - PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal les travaux d'électricité à faire dans le logement de la mairie afin d'installer la cuisine pour le périscolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** le devis de l'EURL JEANNIN MICKAEL pour un montant de 1 423.00 € HT soit 1 565.30 € TTC
- **AUTORISE** le Maire à signer le présent devis et à en assurer l'exécution financière.

Le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE VOTE POUR (10 voix)**

Délibération n°08/2025 - MANDAT DE VENTE AGENCE IMMOBILIERE IAD France- TERRAINS LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** de donner mandat de vente, des lots n°3 et 6 du lotissement « La Vignotte » à l'agence immobilière IAD.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE VOTE POUR (10 voix)**

Délibération n°09/2025 - TRAVAUX DE VOIRIE 2025

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal les devis concernant les travaux de voirie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise STPI pour un montant total de 53 138.50 € HT soit 63 766.20 € TTC
- **AUTORISE** le Maire à signer les présents devis et à en assurer l'exécution financière.

Le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE VOTE POUR (10 voix)**

QUESTIONS DIVERSES

- **Groupama propose d'assurer les forêts** : le conseil n'y est pas favorable aux vu des conditions.
- **Taille platanes champ de foire** : demander un devis à l'entreprise CHENE.
- **Fossés** : demander aussi devis à l'entreprise CHENE
- **Place parking MAM** : aménager rapidement 4 places de parking vers les anciens bacs à verre.
- **Fleurissement de la commune** : mettre un peu moins de fleurs que l'an passé. En mettre principalement à des endroits facilement arrosables.
- **Prise de la compétence scolaire de la COMCOM** : proposition de passer le contrat de l'agent d'entretien sur la COMCOM : le conseil est totalement CONTRE. L'agent d'entretien restera employé de la commune et mise à disposition de la COMCOM.
- **Dératisation** : contacter Jérémy GRENOT pour dératiser le village (bouches d'égouts) et proposer du raticide pour les habitants

Le procès-verbal est dressé et la séance est close à 22h30.

Le présent PV est distribué à chaque membre du conseil municipal le 01/04/2025 avec la convocation à la prochaine réunion (10/04/2025) pour lecture et avis à donner.

Le Maire MUHLEMATTER Michaël	Le secrétaire de séance PRETOT Marie-Sophie
	